

LA SÉCURITÉ CIVILE À SAINT-CLAUDE

C'est l'affaire de tout le monde



MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Au Québec, la responsabilité de la protection des personnes et des biens lors d'un sinistre majeur relève en partie des municipalités.

L'objet de ce communiqué est de vous informer que la municipalité de Saint-Claude a adopté en juin 2006 **le Plan de sécurité civile**. La réalisation de ce plan fait partie des actions prises par notre conseil municipal dans le but d'assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens.

Ce Plan a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*.

Nous allons vous informer sur le contenu de notre plan de sécurité civile, dans le bulletin municipal de façon continue, mais surtout, nous comptons sur votre collaboration. Cette collaboration consiste à faire preuve de prévoyance en vous dotant d'une **trousse d'urgence personnelle**. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ce communiqué d'information.

Malgré toute l'énergie déployée par l'ensemble des intervenants, nous espérons quand même ne jamais devoir faire face à des situations de sinistre majeur.

Le maire, les membres du conseil municipal et le personnel de la municipalité de Saint-Claude

UN SINISTRE MAJEUR - DÉFINITION (LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE)

Un événement dû à un phénomène naturel, une défaillance technologique ou un accident découlant ou non de l'intervention humaine, qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens et exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles, notamment une inondation, une secousse sismique, un mouvement de sol, une explosion, une émission toxique ou une pandémie.



La sécurité civile à Saint-Claude

C'est l'affaire de tout le monde



MAIS QUELS SONT LES RISQUES DE SINISTRES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE DE NOTRE MUNICIPALITÉ ?

Un comité de planification a procédé à un inventaire du milieu et environnant, afin de déterminer une liste de risques pouvant nous affecter.

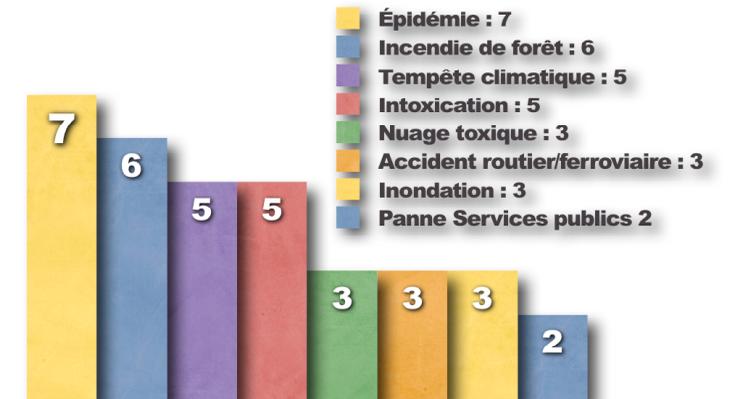
INDICE DE VULNÉRABILITÉ

Par suite de l'établissement de cette liste de risque, la vulnérabilité de la municipalité de Saint-Claude a été calculée en analysant la probabilité que ces risques se traduisent en sinistre, la conséquence de tels événements et finalement l'état de préparation que nous avons pour faire face à ces sinistres. Ainsi, une représentation graphique a été produite.

Notez que l'indice maximal possible était de 25. Ainsi, dans l'ensemble, nous pensons que les risques sont assez restreints. Voir graphique ci-dessous.

Toutefois, un des mythes répandus est que « *les sinistres, ça n'arrive qu'aux autres* ». Pensez-vous vraiment être à l'abri de tout danger ?

L'INDICE DE VULNÉRABILITÉ



AVIS EN CAS D'URGENCE

Selon l'événement, les stations radiophoniques ou télévisées transmettrons des messages d'alerte. Des avis seront affichés dans des endroits publics et les pompiers pourraient participer à la distribution des avis.



UN MOT SUR LE LOGO

Ce logo est le logo de la Sécurité civile au Québec. Partout où vous verrez ce logo, il sera question de sécurité civile et de votre protection.

Il est inspiré du logo international de la protection civile.

Le triangle bleu représente l'équilibre, mais aussi les trois facettes de la sécurité civile, c'est-à-dire :

- ▶ La prévention
- ▶ La planification
- ▶ L'intervention

Une facette nouvelle n'est pas à négliger, c'est le rétablissement. Les sinistres encourus depuis des années au Québec démontrent que le rétablissement constitue un défi d'ampleur après le passage d'un sinistre. Le nettoyage, la reprise économique, l'aide financière et le support psychologique auprès des sinistrés sont parfois considérables.

Le cercle orange, quant à lui, représente un signal de danger.

UN MOT SUR NOTRE SLOGAN

Nous avons l'intention de nous doter d'un *programme d'information et de sensibilisation* étoffé. Ainsi, pourquoi ne pas se doter d'un slogan bien à nous, en sécurité civile ?

Notre slogan (ci-dessous), accompagnera nos envois en nombre ou articles dans le bulletin municipal.

« *La sécurité civile à Saint-Claude, c'est l'affaire de tout le monde* », vise à vous rappeler comment il est important pour tout citoyen de faire preuve de prévoyance et de prévention pour assurer sa propre sécurité.

Au fait, avez-vous une trousse d'urgence ?



La sécurité civile à Saint-Claude

C'est l'affaire de tout le monde



PENSEZ À VOS PROCHES ET À VOUS-MÊME - PRÉPAREZ UNE TROUSSE D'URGENCE

QUE FAUT-IL FAIRE POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER SA FAMILLE ?

Être prévoyant et établir un plan d'évacuation pour sa famille : planifier les différentes façons de sortir rapidement de son domicile et déterminer un lieu de rassemblement; dans un immeuble à logements, repérer toutes les issues de secours et se renseigner sur le plan d'évacuation de l'immeuble. Faire des exercices d'évacuation avec ses enfants pour que même les très jeunes sachent quoi faire (les enfants de moins de 6 ans ont tendance à se cacher lorsqu'ils sentent le danger). Préparer une trousse d'urgence prête à emporter avec soi en tout temps. Prévoir une trousse d'urgence dans son véhicule. Garder à la maison suffisamment d'eau potable et de nourriture pour subvenir à ses besoins pendant trois jours. Penser à ses animaux domestiques. Dans certaines situations, un téléphone cellulaire pourrait être utile. Cependant, en cas de sinistre majeur, on ne doit pas l'utiliser pour laisser la priorité aux services d'urgence.

Contenu minimal de la trousse d'urgence en cas d'évacuation :

- Lampe de poche
- Radio à piles
- Piles de rechange pour lampe de poche et radio
- Trousse de premiers soins (bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, médicaments d'usage courant en vente libre)
- Bougies et allumettes étanches à l'eau ou briquet
- Vêtements et chaussures
- Couvertures ou sacs de couchage
- Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle
- Ne pas oublier les besoins particuliers de sa famille et ajouter tout ce qui pourrait lui être utile, comme des médicaments, des couches, des biberons et du lait maternisé.

Au cas où il faut rester chez soi, avoir en tout temps des provisions pour trois jours qui se conservent sans réfrigération, comme :

- Eau potable embouteillée, au moins un litre par personne par jour
- Aliments en conserve
- Craquelins et biscottes
- Miel, beurre d'arachide, confitures, sel et poivre, sucre, café instantané, thé, chocolat

À ne pas oublier :

- Ouvre-boîte manuel
- Réchaud et combustible
- Ustensiles, verres et assiettes jetables.

Pour le véhicule :

- Nettoyant pour vitres
- Lampe de poche et piles
- Fusées éclairantes de secours
- Trousse de premiers soins
- Câbles de démarrage
- Cartes routières
- Chiffon ou papier essuie-tout
- Extincteur
- Pièces de 25 cents, si vous n'avez pas de téléphone cellulaire

En hiver, ajouter :

- Grattoir et brosse et pelle
- Allumettes et bougies (dans une boîte de conserve vide)
- Couverture
- Sable
- Bandes de traction
- Vêtements et chaussures de rechange

Pour garantir une intervention rapide en cas de sinistre, un **Centre des opérations gouvernementales de la Sécurité publique du Québec**, surveille attentivement, **24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute situation pouvant nécessiter des mesures d'urgence.**

Ce document a été préparé par votre Service de la communication de la sécurité civile de la municipalité de Saint-Claude.

295, route de l'Église
Saint-Claude (Québec) J0B 2N0
Pour informations : 819 845-7795

